

Direction : Direction Générale de la Solidarité

Service du Logement

Signataire : D.R

OBJET :Convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association France Euro Habitat-FREHA relative à la réalisation d'un programme de réhabilitation de 15 logements PLAI 4, rue du Colonel Fabien à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le projet de convention ci-annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE et autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association France Euro Habitat-FREHA-relative à la réalisation d'un programme de réhabilitation de 15 logements PLAI, 4, rue du Colonel Fabien à Aubervilliers.

le Maire

Jacques SALVATOR